



PROJET AGRIVOLTAIQUE « LA FERME DU BEUGNON »
COMMUNE D'ARCY-SUR-CURE
Réunion avec l'association Cure Yonne Protection
Lundi 30 janvier 2023

Compte-rendu exhaustif des échanges

Participants : Le bureau de l'association Cure Yonne Protection ainsi que deux membres ; Olivier Berland, conseil auprès de l'association Cure Yonne Protection ; Régis Petit, agriculteur et membre du collectif d'agriculteurs Les Champs ensoleillés du Beugnon ; Guillaume Rosier, agriculteur et membre du collectif d'agriculteurs Les Champs ensoleillés du Beugnon ; Delphine Petit, future éleveuse du projet La Ferme du Beugnon ; Evelyne Robert, membre du conseil municipal d'Arcy-sur-Cure ; Vincent Vignon, directeur de développement de GLHD ; Jérôme Bourgeois, directeur de la concertation de GLHD ; Florian Fillon, chef de projet de GLHD ; Pierre Blias, consultant à l'Agence Tact ; Pauline Lefort, consultante à l'Agence Tact.

A retenir

Cette réunion s'inscrit dans la continuité des échanges entre l'association Cure Yonne Protection et GLHD, et de la démarche d'information réalisée sur le territoire depuis le début du projet avec le collectif d'agriculteurs Les Champs ensoleillés du Beugnon. Les discussions ont permis de répondre à plusieurs points d'attention de l'association parmi lesquels : la genèse du projet, la place de GLHD et des agriculteurs dans la configuration du projet, les explications des membres du collectif d'agriculteurs sur leur projet agricole dont le projet ovin, une explication sur la disposition du site. Les échanges ont également permis de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit le projet, à la croisée d'un monde agricole en tension et des enjeux liés à la transition énergétique.

Les échanges ont également permis d'évoquer les demandes du collectif Cure Yonne Protection quant au partage de l'information autour du projet et de l'implication des citoyens dans ce dernier, (notamment avec un dispositif de financement participatif) auxquelles les représentants de GLHD se sont déclarés ouverts. Il a été rappelé que le projet de La Ferme du Beugnon n'est pas terminé et qu'il est encore possible d'organiser des temps d'échanges dans les 12 mois qui viennent, avant la phase de consultation réglementaire que constitue l'enquête publique.

Proposition d'actions à venir

- **Validation commune du compte-rendu de la réunion.**
- **Organisation d'une réunion publique d'information.** Une réunion préalable doit permettre d'en définir les modalités : règles du débat, thématiques abordées et choix commun d'un tiers garant expert qui animera la réunion.
- **Modalités de l'organisation d'un financement participatif.** GLHD s'est montré ouvert à cette hypothèse. GLHD reste à l'écoute sur les conditions de sa mise en œuvre et sur la place que l'association Cure Yonne Protection entend y prendre dans son portage territorial.
- **Définition des modalités du suivi des échanges entre GLHD et l'association Cure Yonne Protection.**
- **Réalisation d'une réunion entre l'association Cure Yonne Protection, GLHD et les membres du collectif d'agriculteurs Agribioénergies** pour le projet Les Récoltes du Soleil de Blannay et Voutenay-sur-Cure.

Président de l'association : Nous sommes présents pour deux choses ce soir : d'abord comprendre les enjeux du projet, et merci aux agriculteurs d'être là, et ensuite refaire une belle réunion publique pour l'expliquer aux habitants d'Arcy-sur-Cure et aux citoyens. Ce qui nous intéresse est de comprendre le projet d'un point de vue topographique sur le terrain car on partage ce territoire et on veut comprendre à quoi ressemble le projet.

Jérôme Bourgeois : Il faut avant tout entendre les agriculteurs car s'il n'y a pas de projet agricole, il n'a pas de projet agrivoltaïque.

Guillaume Rosier : Je suis associé avec mon frère et on a choisi les plus mauvaises terres de l'exploitation pour ce projet. On connaît des difficultés à en tirer des revenus, on a donc cherché une diversification pour notre revenu fixe. C'est devenu également difficile car les accidents climatiques sont plus nombreux que pour les générations précédentes. Depuis 2007, c'est le 4^{ème} ou le 5^{ème}. C'est d'autant plus difficile que s'il ne pleut pas sur nos terres, notre rendement chute.

Président de l'association : Vous cultivez des céréales ?

Régis Petit : On cultive du blé et de l'orge. On a aussi introduit des cultures de printemps mais les rendements ne sont pas là non plus. On allonge nos rotations mais ces cultures-là ne rapportent rien. C'est pour améliorer le système de façon globale.

Membre de l'association : Votre exploitation est de combien ?

Régis Petit : Le collectif exploite au total 1000 ha et met 10% de chaque exploitation dans le projet. Ça fait donc 50 ha sur 500 ha pour moi.

Guillaume Rosier : Considérer seulement les hectares ne veut rien dire, il faut le rendement de productivité. Il existe des grosses amplitudes en France selon l'endroit où se situent les terres. Ces terres-là sont les plus mauvaises de toutes nos fermes. La Chambre d'agriculture évalue sur une échelle de 1 à 4 la valeur agronomique des terres. Sur notre projet, on a 89% des terres qui sont classées 4. Malgré ça, on ne veut pas les abandonner, parce qu'on pourrait dire qu'on met tout en jachère et on arrête. On prend le changement climatique en pleine face. Tous les 3 ou 4 ans, on sent que ça devient critique pour nous. Ce qui nous a séduits, c'est de continuer à cultiver sous les panneaux et les panneaux peuvent rendre un service pour protéger des excès de la chaleur. L'ombre des panneaux vient protéger les cultures, les moutons et l'herbe en dessous. On est agriculteurs, on n'a pas envie de voir nos terres utilisées autrement que pour nourrir les gens. C'est notre métier.

Président de l'association : Je vous remercie. Notre intérêt est aussi de comprendre d'un point de vue topographique, comprendre comment une surface couverte et ombragée peut aider. Est-ce que ça permet de nourrir suffisamment les moutons ? Nous avons des interrogations aussi entre le fait de cacher le soleil et la pousse des plantes.

Guillaume Rosier : Ce n'est pas une serre : on a un espacement prévu pour la circulation des engins agricoles, les moutons, et capter une partie d'un rayonnement solaire. Il n'y aura pas plus d'herbe mais elle sera verte plus longtemps. Il existe des études dont les premiers résultats sont encourageants à ce sujet.

Président de l'association : Et pourquoi avoir choisi des moutons ?

Guillaume Rosier : Ça nous a semblé être le meilleur choix. Faire pousser de l'herbe est ce qu'il y a de plus vertueux pour l'environnement. La présence des moutons fait qu'il n'y aura pas besoin d'engrais. Notre système traditionnel a un impact quand même, avec les produits phytosanitaires, etc. Demain, avec de l'herbe et des moutons, il n'y aura pas de produits phytosanitaires et donc c'est du « bio » sans que ça soit la filière bio. La pousse d'herbe aidera aussi à la capture de carbone dans le sol.

Président de l'association : D'un point de vue topographique, il y a plusieurs localisations avec des plus petites parcelles et des plus grandes parcelles. A quoi ça va ressembler physiquement ?

Régis Petit : Il y aura 5 îlots en surface de champs sur les plateaux du Beugnon : un îlot de 10 ha, un de 15 ha, trois de 40 ha de terrains qui se touchent et un autre de 10ha¹. Les panneaux représentent seulement 30% de la surface car le bois en exclut une zone de protection tampon. Donc à l'intérieur de la surface considérée, il n'y aura que 30% de la surface en panneaux.

Président de l'association : C'est une répartition par parcelles. Est-ce que ça veut dire que vous allez cultiver des choses différentes ?

¹ Compléments et précisions : le projet comporte au total 9 îlots. 3 îlots de 2 ou 3 ha, 3 îlots d'une taille comprise entre 32 et 37 ha, un îlot de 10 ha, ainsi que deux îlots en friche pour le pâturage ovin (de 3,5 ha chacun).

Guillaume Rosier : On estime qu'on sera plus performant et plus fort ensemble. Ça sera plus simple de faire ce choix de cultiver de l'herbe et de moutons, avec l'idée de les faire tourner ensuite sur les différentes parcelles.

Président de l'association : Et entre ces parcelles, il y a des terres qui restent cultivées ?

Régis Petit : Non après ce sont des bois.

Guillaume Rosier : On avait pour idée de mettre des plants truffiers dans des endroits sans panneau, pour garder la logique de la culture mais le point central du projet ce sont les moutons.

Régis Petit : On a aussi choisi ces parcelles pour éviter visibilité avec les maisons ou des routes. On a retiré certaines parcelles pour cette raison d'ailleurs. Ça ne se voit que des chemins.

Guillaume Rosier : Ça ne fait pas de bruit et ça ne se voit pas autant que de éoliennes. On s'est dit que c'était le bon consensus et que ça cochait pas mal de cases.

Membre de l'association : Il y a deux surfaces qui sont évoquées : 160 ha et 130 ha, quelle différence ?

Guillaume Rosier : 160 ha correspond à la zone d'études. On a préféré prendre en compte tout ce qui est possible pour que les études viennent ensuite préciser et nécessairement réduire la surface.

Vincent Vignon : Si on fait des énergies renouvelables, ce n'est pas pour créer un autre impact. Ça fait des décennies qu'on fait des aménagements sans se préoccuper de l'environnement, donc aujourd'hui on veut faire un projet exemplaire de ce point de vue-là. Les chiffres exacts seront dans le dossier soumis à enquête publique.

Les études agricoles nous dressent le cahier des charges à respecter pour réaliser le projet. Ici le projet agricole est l'installation d'un élevage ovin avec une partie de production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) et truffes. On a d'autres projets où le projet agricole consiste au maintien des grandes cultures. D'un projet à l'autre, les contraintes ne sont pas les mêmes. Les études environnementales, c'est-à-dire une étude de la biodiversité sur un cycle écologique complet, permet de lister les enjeux et les préconisations puis stratégie pour compenser. Le sujet paysager est évidemment aussi considéré. Le sujet territorial est aussi au cœur du projet pour la phase de concertation, pour que les usagers de la zone posent leurs questions et comprennent le projet.

Aujourd'hui, dans le cadre de la stratégie ERC (pour Éviter, Réduire, Compenser) on applique uniquement le E, ça signifie qu'on doit définir des mesures adaptées pour éviter les impacts significatifs sur l'environnement. Ça amène à prendre en compte l'environnement le plus en amont possible lors de la conception des projets.

Il faut prendre en compte les contraintes des études mais aussi les autres types de contraintes comme le retrait par rapport au boisement qui figure dans le SCOT et le PLUi, définissant la distance entre le boisement et la clôture. L'espace agricole en lui-même vient définir des contraintes : par exemple, quand les agriculteurs vont sortir des rangées, il y a une bande de 10m supplémentaire pour permettre les manœuvres avec les engins agricoles. On rajoute donc des contraintes pour maintenir les parcelles agricoles. On n'a pas de boule de cristal pour les 40 années sur l'état du monde agricole mais l'objectif c'est maintenir l'usage agricole de ces terres.

Guillaume Rosier : GLHD est à l'écoute des agriculteurs sur nos besoins et nos contraintes.

Président de l'association : Pouvez-vous revenir sur la construction de votre relation avec GLHD ?

Régis Petit : Les agriculteurs ont choisi GLHD. On est allés les chercher après avoir fait le tour des gens qui faisaient ça. Ce sont eux qui défendent les agriculteurs, l'électricité est produite sans subvention.

Guillaume Rosier : On n'est pas un projet alibi.

Président de l'association : Comment est monté le projet entre vous ?

Guillaume Rosier : On n'a pas les moyens d'investir dans les panneaux. GLHD paie donc les panneaux et nous on exploite nos terres.

Maurice Rossi : Vous avez signé un contrat de loyer ?

Guillaume Rosier : Il y a une compensation et on fait l'entretien. Il faut savoir qu'on touche des primes de la PAC à l'hectare et aujourd'hui, s'il y a des panneaux, on risque de perdre ces avantages donc on doit aussi s'y retrouver. Si on fait le projet ovin seul, on est perdant et sans salaire pour Delphine Petit. S'il n'y a pas de panneaux, ça ne sert à rien.

Guillaume Rosier : La compensation du loyer revient à ce qu'on toucherait si on continuait à cultiver le blé, le colza et l'orge avant.

Membre de l'association : Est-ce que vous avez posé des contraintes ?

Guillaume Rosier : On a demandé à ce qu'on puisse circuler entre nos panneaux.

GLHD : La principale contrainte est qu'ils doivent faire leur métier pendant 40 ans.

Membre de l'association : C'est contractuel ?

GLHD : Il y a des critères qui définissent l'agrivoltaïsme, on est très attentif pour ça au projet agricole (amélioration bien-être animal, biodiversité etc.)

Membre de l'association : Vous contrôlez que l'activité agricole continue ?

GLHD : Oui et ça va être surtout l'administration qui aura ce rôle. On n'irait pas mettre des panneaux sur des surfaces agricoles si c'est pour rentrer dans le débat de l'artificialisation des sols. L'administration instruit par ailleurs le dossier et ensuite contrôle elle-même. Ce n'est pas une simple relation contractuelle c'est aussi relation administrative.

Membre de l'association : Quelle est la durée du contrat ?

GLHD : La durée est de 2 x 20 ans. C'est un bail emphytéotique avec une date de début et de fin ainsi que des clauses concernant les conditions de remise en l'état. Un système assurantiel est aussi mis en place au cas où l'entreprise ferait défaut pour la remise en l'état. On milite pour qu'on soit dans la garantie protégée par la loi. A défaut d'avoir cette obligation de démantèlement, nous faisons le choix de l'inscrire d'un point de vue juridique dans le bail emphytéotique.

Président de l'association : Donc dans votre contrat, on a un démarrage, on a un rythme de 2 x 20 ans et un démantèlement prévu.

GLHD : On considère que la question de l'aménagement est vécue par tous. Si on fait des énergies renouvelables au XXIème siècle, ce n'est pas pour reproduire les erreurs du XXème. On parle de 40 ans parce qu'on connaît la durée de vie des installations. 40 ans c'est loin donc on pose dès le départ les conditions de démantèlement dans le contrat. Dans 40 ans, si tout le

monde est d'accord, ils pourront prendre la décision de poursuivre. S'il y en a un qui n'est pas d'accord, on retourne à la règle du contrat, donc tout cela est sécurisé. L'installation ne comprend pas de béton : ce n'est que du pieu battu enfoncé dans le caillou, avec éventuellement un préforage au besoin. Le démantèlement est donc extrêmement simple.

Président de l'association : On imagine que cela va faire beaucoup de travaux, avec de la manutention. Où allez-vous passer ? Combien de temps pour installer tout ça ? Et combien de temps faut-il pour l'installation effective de l'éleveuse ?

Delphine Petit : Je suis actuellement salariée, en reconversion professionnelle financée par mon employeur. A partir de septembre, je rentre à l'école pour préparer le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BPREA), pour lequel j'ai un examen en juillet. Si je l'obtiens, je vais également passer un certificat de spécialisation ovine à Charolles. Avec la certification spécialisée en élevage ovin, je vais réaliser un stage en élevage ovin mais également dans plusieurs entreprises dans d'autres départements. Je suis originaire de la Nièvre dans une exploitation polyculture élevage. Je n'ai pas pu faire des études agricoles auparavant en raison de problèmes de santé. C'est une opportunité aujourd'hui pour moi, et nos enfants veulent reprendre notre exploitation familiale donc c'est un projet qui me tient particulièrement à cœur.

Président de l'association : Mais vous disiez tout à l'heure que ça n'était pas rentable le mouton ?

Delphine Petit : Je ne le fais pas pour l'argent mais parce que j'aime ça. Je gagnerai autant que ce que je gagne aujourd'hui. J'habite sur place, j'ai la volonté de moderniser l'élevage comme il faut pour que ça soit plus facile pour moi. La modernisation est là pour que je puisse me débrouiller toute seule.

Régis Petit : Démarrer un élevage ovin aujourd'hui de zéro est difficile mais une partie de la rémunération est pour le propriétaire du terrain, une partie pour l'exploitant et une partie pour l'élevage.

Membre de l'association : Quelle est la capacité du cheptel ?

Delphine Petit : Sur la surface considérée, on vise 500 brebis et on a choisi une race très rustique. On prévoit de faire un pâturage tournant, les troupeaux vont être changés de parcelle tous les 2 jours. Les chiens vont être utiles pour ça. L'idée est de donner suffisamment d'alimentation aux brebis tout en évitant les pertes et les gâchis.

Guillaume Rosier : Les autres exploitants sont aussi prêts à réintroduire certaines cultures pour les besoins de l'élevage.

Régis Petit : Le but est de sortir le troupeau sur nos exploitations pour remplacer les cultures de printemps qui ne rapportent rien.

Membre de l'association : Les surfaces vont donc suffire pendant l'hiver quand l'herbe n'est pas très haute ?

Agriculteurs : Oui.

GLHD : Il y a plusieurs phases de mise en place du projet. La phase chantier mais aussi la mise en place de la prairie puis la montée en charge du troupeau. Il faut la date prévisionnelle de mise en service car l'installation de la prairie se fera avant les travaux pour garantir une production suffisante et une montée en charge sereine de la troupe.

Delphine Petit : Il faut que les terrains soient clôturés avec la bergerie installée pour commencer. On n'a pas besoin que les panneaux soient installés en revanche.

Président de l'association : Avec les problèmes de sécheresse, l'herbe ne va pas tenir. Comment allez-vous comment démarrer ?

Régis Petit : Si, on peut démarrer avec un troupeau beaucoup moins important. Vous ne pouvez pas trouver un cheptel de 500 brebis tout de suite de toute façon.

Membre de l'association : Combien d'années pour le rendement de l'exploitation ?

Delphine Petit : On prévoit 100 brebis la première année par exemple, ce qui fait 100 agneaux, donc deuxième année on a environ 200 brebis. Mais c'est schématique, c'est pour vous donner une idée.

Guillaume Rosier : On est sur 3-4 ans.

GLHD : On ne va pas construire si on n'a pas la capacité de le brancher sur le réseau électrique. RTE va nous donner la date de disponibilité du réseau. La demande est très forte dans notre secteur, ce qui a des implications sur la chaîne d'approvisionnement. Il faut par ailleurs faire coïncider la phase de financement et celle de l'approvisionnement du matériel. Mais en soi, il n'y a pas grand-chose de compliqué pour l'installation : il s'agit de pieux à poser, de panneaux à installer et connecter le tout. On estime la durée du chantier à 6 mois mais on peut le réduire à 3 mois ou au contraire aller jusqu'à 1 an : ça dépend généralement des fournisseurs de modules, qui sont approvisionnés en flux tendus. Les panneaux sont produits à 90% en Asie. On appelle de nos vœux qu'une réindustrialisation ait lieu en France à ce sujet.

Olivier Berland : Pour conforter ce que dit GLHD, c'est un état de fait en Europe. On a deux petits producteurs en France, un producteur en Espagne, quelques producteurs en Allemagne, le reste est en Chine. Quand on produit des grosses masses, c'est forcément en Asie ou sinon il faut être dans la file d'attente. Et il faut rappeler que la Chine produit autant des trucs pourris que des trucs de qualité.

Membre de l'association : Quelle est la nature exacte des panneaux ?

GLHD : 90 % des panneaux sur le marché sont à base de silicium et d'autres sont à base de tellure de cadmium mais on ne va pas en mettre. On s'est engagé dans le dossier à ce sujet.

Membre de l'association : Quelle sont les surfaces connexes utilisées ?

GLHD : C'est marginal et surtout c'est inclus à l'intérieur des 130 ha. Je m'excuse pour l'imprécision de mes réponses à ce stade sur les chiffres mais ces derniers seront précisés de toute façon dans l'étude d'impact et le dossier de permis de construire.

Membre de l'association : Vous en êtes où dans le projet ?

GLHD : Nous sommes au stade de l'étude d'impact. Le dépôt de de la demande de permis est imminent.

Membre de l'association : Vous dites que seulement 1/3 de la surface sera dédié aux panneaux. Donc ça fait 45 ha ?

GLHD : Une cinquantaine d'hectare en surface de panneaux².

² Précisions sur les chiffres du projet :

- 130 ha de projet - 122,9 ha clôturé (7,1 ha de pâturage ovin sur les deux îlots en enfrichement) ;
- la surface projetée au sol des panneaux est de 45,68 ha.

Membre de l'association : Les onduleurs font partie de ces calculs ?

GLHD : Les onduleurs sont inclus. Il y aura une vingtaine de poste de transformation (3mx12m maximum) répartis au maximum. Le panneau produit en continu et sur un voltage extrêmement faible. Il faut connecter les modules et connecter tous les modules pour limiter les pertes. Des onduleurs décentralisés se développent aussi, qui n'ont pas d'emprise au sol et sont situés à la limite des rangées. C'est comme un petit compteur. De façon plus générale, notre approche considère que la technologie évolue vite. Les fournisseurs se créent, fusionnent et disparaissent. Or ce type de projet s'inscrit dans le temps long. La décision du Préfet sera probablement prise en 2024 et la disponibilité du réseau en service nous amène en 2026-2027. Je n'ai aucune certitude de la technologie adaptée et disponible à ce moment-là, donc on dessine l'installation sur le design le plus impactant : à ce stade, l'onduleur le plus large fait 3m par 12m. Ça ne veut pas dire que ça sera forcément cela.

Secrétaire générale de l'association : L'Yonne est un territoire assez important pour vous ?

Régis Petit : Vous savez pourquoi ? Parce que c'est là qu'il y a les plus mauvaises terres.

Secrétaire générale de l'association : Nous on s'appelle Cure Yonne Protection. Alors bravo aux agriculteurs, ce qu'on fait là n'a strictement rien à voir avec ce que vous faites, vous. Je suis fille et petite-fille d'agriculteurs. Je voudrais seulement qu'on mette le sujet au bon endroit, donc le sujet n'est pas sur vous. Moi mon sujet c'est : qu'est-ce qui se passe sur l'Yonne ? On a fait un dossier de presse sur le fait qu'il y a une émergence de plein de projets dans l'Yonne. Il y a l'art et la manière de faire les choses. On a l'impression que les choses n'ont pas été faites ensemble. Pourquoi avoir fait la concertation avec Tact ? Quel est leur rôle ? Je vois votre site internet, j'ai les antennes qui bipent quand je vois « concertation en projets sensibles », mais qu'est-ce qui se passe ?

Agence Tact : Alors on accompagne des projets d'intérêt général, portés par des acteurs privés ou publics. On parle de projets sensibles, car ce sont des projets qui posent question aux différentes personnes concernées, comme vous ce soir.

Secrétaire générale de l'association : Ça veut dire quoi d'intérêt général ? Vous pouvez définir « intérêt général » ?

Agence Tact : Les projets d'énergies renouvelables par exemple sont des projets d'intérêt général. On est sollicités pour réaliser un travail d'information et de concertation c'est-à-dire donner un cadre au dialogue local et donner une information à tout le monde. Notre objectif n'est pas de convaincre mais que chacun puisse se prononcer au moment de l'enquête publique avec les bonnes informations.

GLHD : On fait de la concertation préalable de façon volontaire sur tous nos projets et on est heureux de voir que le projet de loi actuellement en discussion incite à aller dans ce sens à ce niveau-là. Les projets sont définis pour les projets agricoles. C'est important que la transparence ait lieu. Notre politique est de dire que chaque de concertation préalable est une opportunité pour participer, le cadre est ouvert, et chaque citoyen doit s'en emparer pour participer ensuite à la phase de concertation réglementaire.

-
- **Projet agricole : 121,9 ha (ici sont comptabilisés les deux ilots en enrichement de 7,1 ha)**
 - o 117,9 ha de pâturage
 - o 4 ha de Plan à parfum aromatiques et médicinales (PPAM)
 - o 8,1 ha de surface non exploitable (pistes SDIS, emprise des pieux au sol, locaux techniques et bâches incendies)

Secrétaire générale de l'association : Combien de projets avez-vous sur l'Yonne ?

GLHD : On a 6 projets sur l'Yonne.

Secrétaire générale de l'association : Combien d'hectares sont concernés au total ?

GLHD : Ils représentent entre 500 et 600 ha.

Secrétaire générale de l'association : On craint qu'il se passe la même chose qu'avec l'éolien et que ça soit le « Far West ».

GLHD : Les enjeux sont sur la France entière. Le « Far West » que vous décrivez est un effet pervers des mauvaises pratiques de certains concernant la sécurisation foncière. Ces mauvaises pratiques créent une crispation qu'on sent bien aujourd'hui en France.

Secrétaire générale de l'association : Et selon vous elle n'est pas justifiée ?

GLHD : Je ne sais pas si elle est justifiée. Il existe aussi une prise de conscience dans la question de l'énergie. Cela fait 40 ans qu'on ne se pose pas de questions et le consommateur appuie sur le bouton sans se demander d'où vient l'énergie. Le volume d'énergie pour assumer notre mode de vie est colossal aujourd'hui. Comment fait-on pour maintenir notre mode de vie sans aller chercher les ressources chez les populations qui ont un mode de vie plus sobre ailleurs dans le monde ? C'est ça le sujet central qui est posé et l'agrivoltaïsme coche les cases de reconquête.

Secrétaire générale de l'association : Et qu'en est-il du partage des richesses ?

GLHD : Le monde en général et le monde de l'énergie en particulier est fait ainsi aujourd'hui. On mobilise le capital pour répondre à la transition agricole et d'énergie. Et par ailleurs, on n'a jamais dit qu'on n'était pas 100% propriétaires de nos actifs. On a EDF renouvelables à 45%, Cero génération à 45% aussi.

Olivier Berland : Petite correction sur ce qui a été dit concernant la concertation du projet. La concertation est la co-construction. Donc ce n'est pas ce que vous avez fait, vous avez plus fait de l'information. Pour le projet, on peut ouvrir à plein de niveau : au niveau du bancaire et financement et au niveau du capital aussi. On peut aussi créer des sociétés locales citoyennes qui montent, avec la SEM au niveau département. Le territoire peut être associé potentiellement plus y compris au niveau financier pour aller jusqu'à participer aux bénéfices. Il existe aussi des parcs éoliens 100% citoyens. Est-ce que vous avez, dans l'idée d'ouvrir, aller voir la SEM ou la Région pour se doter d'un outil ?

GLHD : On n'a jamais eu de problème pour en discuter mais c'est la première fois dans ce projet qu'on nous en parle. Quand l'entreprise a été créée en 2018, les fondateurs sont partis à l'export pendant 5 ans pour voir ce qui se faisait en Asie et en Amérique du Sud. Ce sont des régions du monde dans lesquelles la fameuse obligation d'achat compléments de rémunération n'existe pas, tout simplement car le solaire est déjà compétitif face aux énergies conventionnelles. Dans ce cadre, le tarif est fixé et oblige EDF à racheter. Dans le montage financier, j'ai un client unique et le chiffre d'affaires est garanti. Le financement bancaire est simple. Mais si je mont un projet dans lequel je vends au prix de marché sans garantie de l'Etat (ou EDF) sur le prix et la durée, le banquier ne va pas prêter autant d'argent car le rendement n'est pas le même, ni aux mêmes conditions. Pour comparer, quand vous investissez dans un parc éolien, il va y avoir un chiffre d'affaires calé pour les 20 ans avec des gros rendements.

Membre de l'association : Quel est le rendement pour vous ?

GLHD : En France, on n'a rien pour l'instant, nous en sommes encore au stade du développement. Notre modèle économique s'étire sur la durée. Ce qui fait que le rendement sur fonds propres attendus se situe autour de 3-4%. Quand on est gestionnaire d'actifs et qu'on a une vision capitaliste des choses, étirer sur 40 ans c'est un petit rendement type livret A. Cette structure donne un rendement assez faible. Donc si on ouvre le capital, ça sera aux mêmes conditions que les actionnaires. Ça voudrait dire apporter beaucoup pour avoir peu en retour. Concernant le partage de la valeur et la répartition des bénéfices : les premiers bénéficiaires sont les collectivités via la fiscalité : 5 à 10% du chiffre d'affaires juste par la fiscalité. Les marges ne sont pas aussi élevées qu'on le pense.

Olivier Berland : L'idée n'est pas qu'une question d'argent, c'est avoir une voix, c'est d'être entendu.

Membre de l'association : Comment allez-vous faire pour laver les panneaux ?

GLHD : Le lavage se fait à l'eau pure et l'idéal est de ne pas les nettoyer. C'est le métier de l'exploitant : combien faut-il pour le nettoyer et à combien reviennent les pertes si ce n'est pas fait ? Si le rapport est supérieur aux pertes, il ne nettoie pas et attend que ça soit significatif. En moyenne, on prévoit toujours un nettoyage par an, notamment à cause de la poussière mais c'est surtout dans le contexte d'une grande culture céréalière.

Membre de l'association : Je connais quelqu'un qui fait ça 2 fois par an, il fait 1m2 par minute. Il faut donc engager 10 personnes selon mes calculs. Ou sinon vous pensez le faire via un robot ?

GLHD : Le problème du robot dans ce cas est que vous êtes liés au fabricant du robot. on réfléchit plutôt à du matériel spécifique, inspiré du matériel agricole. Dans la zone c'est une opportunité pour les entrepreneurs locaux pour proposer une prestation de service.

Membre de l'association : Quelles seront les dimensions des panneaux ?

GLHD : Une table représente 2,5m en longueur et 1,20 en largeur. On dessine ça, on veut s'assurer d'avoir le choix dans la typologie selon le fournisseur. Les panneaux sont assemblés par table : 5m de large et la longueur dépend de la rangée. On a plusieurs contraintes à prendre en compte : les chemins du plateau sont préservés, les éoliennes nous imposent du surplomb, etc. L'unité standard est de 30 m et l'unité plus petite est de 10 m.

Membre de l'association : Pourquoi avoir choisi des panneaux fixes ?

GLHD : Le choix s'est fait par rapport au projet agricole, c'est ce qu'il y a de plus simple.

Membre de l'association : J'ai du mal à croire que l'herbe va pousser en dessous.

Régis Petit : La Chambre d'agriculture dit que c'est le cas via les études faites.

Olivier Berland : Tant qu'il y a de l'humidité, il y a de l'herbe. Des études sont faites à ce sujet, notamment par l'INRAE.

GLHD : Vous pouvez aller voir sur la commune de Massangis au mois de juin-juillet, l'herbe existe en dessous des panneaux, et elle est plus verte en dessous qu'entre les rangées.

Président de l'association : Des bassines anti-incendie sont prévues : d'où vient l'eau ?

GLHD : L'eau va provenir du château d'eau sur lequel on va se connecter.

Président de l'association : Cela va suffire ?

GLHD : Oui les volumes sont faibles : il faut compter 60m³ par bâche. C'est le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) qui fixe ce volume. Tant qu'il n'y a pas d'incendie, la bassine n'est pas vidée de toute façon.

Régis Petit : Pour les moutons, la bergerie récupérera son eau.

Membre de l'association : Est-ce qu'il est prévu d'utiliser les bâtiments pour la production d'électricité avec les panneaux ?

Régis Petit : Il y aura des panneaux sur les deux bâtiments. La bergerie fera environ 1100m² et l'espace de stockage 300m².

Membre de l'association : Avec le temps, on voit que les grêlons deviennent de plus en plus gros. Qui remplace les panneaux si des dégâts sont causés ?

GLHD : La réparation est prévue dans le cadre assurantiel. On est obligés de prendre une assurance sur les installations. Il faut aussi prendre en compte le contexte dans lequel ça s'inscrit : l'équivalent d'une balle de golf qui tombe à la perpendiculaire n'a pas la même incidence que sur une surface inclinée comme un panneau. Par ailleurs, à l'échelle des 29 millions d'hectare de terres agricoles, c'est un phénomène très localisé. Dans tous les cas, les conséquences pour le rendement n'impacteront pas les agriculteurs car leur contrat n'est pas lié à la productibilité.

Président de l'association : Quelle est l'implication de la mairie dans le projet ?

Evelyne Robert : Le conseil municipal n'a pas d'intérêt particulier sur ce projet-là. C'est un projet des agriculteurs et non un projet communal.

Président de l'association : Est-ce qu'une parcelle communale est concernée ?

Evelyne Robert : Oui une parcelle appartient à la mairie.

GLHD : En 2020, quand on a eu les premiers contacts avec les agriculteurs. Avant d'engager des études, on acte les relations contractuelles avec les agriculteurs et exploitant, et les élus. A l'été 2020 on a rencontré M.Bertrand pour le projet, qui était sollicité à l'époque au sujet d'une parcelle communale par un autre développeur. La réalité économique était discutable pour cette emprise-là. Elle a été intégrée au projet et a fait partie des 160 ha de la zone d'études. Les discussions récentes avec la communauté de communes nous ont dit que cette zone faite de petits boisements résiduels avait des enjeux naturalistes. On nous a donc demandés de ne pas implanter de panneaux. On conserve toutefois les surfaces dans le cadre du projet agricole, c'est un levier positif car on va venir entretenir ces parcelles.

Membre de l'association : Il existe donc contrat avec la mairie ?

GLHD : Oui il y a un contrat concernant cette parcelle. La première délibération prise par le conseil a donné un avis favorable de principe sur le projet et la signature de bail emphytéotique. Concernant les retombées pour la commune. Il faut savoir que la fiscalité vient de changer. Pour l'éolien, l'IFER est inscrit dans la loi avec 30 % pour le département et 50 % pour l'intercommunalité et 20 % pour la commune. Pour le photovoltaïque, c'était 50 % pour le département et 50 % pour l'intercommunalité. Ça fait 4-5 ans que la profession milite pour changer cela. Dans la loi de finances 2023, 20% de l'IFER revient désormais à la commune d'accueil.

Membre de l'association : Combien de MW sont prévus pour le projet ?

GLHD : Le projet représente 107,5 MWc.

Membre de l'association : Il existe un projet aussi à Blannay et Voutenay-sur-Cure. L'un est-il lié à l'autre ?

GLHD : Non les deux projets ne sont pas liés. Ce sont deux associations d'agriculteurs indépendantes l'une de l'autre. Nos premiers projets ont été lancés avec des agriculteurs dans le Lot-et-Garonne. Dans cette partie du territoire, il existe un triangle forestier, avec de gros îlots de culture de maïs. Les agriculteurs nous ont dit chercher des diversifications face à la pression de la société au sujet de l'utilisation des intrants. C'est le point de départ avec l'idée de conserver la vocation agricole des terres. Ce réseau d'agriculteurs nous a ensuite emmené dans les Landes. L'État a donné 10 ans aux agriculteurs pour arriver à l'objectif « zéro phyto ». Le projet est en cours d'instruction et l'enquête publique devrait bientôt arriver. Le réseau agricole est large. C'est pour ça qu'on est arrivé en Centre-Val de Loire et Bourgogne. Les problématiques sont les mêmes pour tous les agriculteurs de la Bourgogne-Franche-Comté.

Membre de l'association : A partir de quand vous vous arrêtez ? Quelle est la limite à votre développement dans l'Yonne ?

GLHD : Nos projets dans l'Yonne représente 1/6 des projets de GLHD. Le développement des projets ne se passe pas que dans l'Yonne. Tout cela s'inscrit dans un enjeu plus large, celui de l'objectif de la neutralité carbone d'ici 2050 avec pour conséquence la transition dans plusieurs secteurs : le bâtiment, la mobilité, etc. La production d'électricité est au cœur de ces différentes transitions. La limite de développement, j'ai envie de dire que c'est tant qu'on n'est pas arrivé à 100% pas ENR en France. Pour autant tout cela ne va pas se faire d'un coup, tout cela est de toute façon encadré. Nous sommes dans un État de droit, il y a un certain nombre de règles qui régissent tout cela. Les projets d'énergies renouvelables sont soumis à une autorisation administrative. Face à cela, nous, on a besoin de monter des projets exemplaires et pas construire des choses bancales.

En France, en ce qui concerne la politique énergétique, on sort un débat tous les 5 ans en se demandant « qu'est-ce qu'on devrait faire ? » et on ne parle jamais de ce qu'on a fait.

Membre de l'association : Que pensez-vous de la décroissance ?

GLHD : Je ne peux pas vraiment juger de ça. RTE a défini plusieurs scénarios et des décisions sont prises au niveau national allant dans ce sens. On sait qu'on va avoir une hausse de la production d'électricité et que le renouvelable va y prendre une large part. Aujourd'hui, l'éolien représente entre 10 et 15% de la consommation de l'électricité française. L'énergie solaire arrive péniblement à 10%. On doit multiplier cela par 10 ou 20 pour atteindre nos objectifs. Ce que nous disons donc aujourd'hui : faisons-le bien.

Membre de l'association : Il faut une réunion avec tous les citoyens.

Olivier Berland : Sur les prochains projets, il faut un travail de concertation avec le territoire.

GLHD : On est les seuls à avoir fait ce type de travail avec le territoire.

Membre de l'association : Comment comprendre alors que certains aient le sentiment de ne pas avoir été impliqués dans le projet ? On comprend le projet, je parle de la réception de celui-ci.

GLHD : De manière très simple, c'est un sujet qu'on a en France sur tous les sujets. Le phénomène participatif est peu développé. Les délibérations municipales sont affichées, des lettres sont envoyées mais pourtant personne ne va les lire. Je vous rassure, on n'est pas sur

la fin du projet, l'enquête publique aura lieu peut-être en fin d'année je l'espère et tout le monde pourra s'y exprimer.

Au moment du dépôt du permis de construire, la balle est dans le camp de l'administration. On a un continuum d'information et de concertation autour du projet.

Il y a plein de sujets que l'on peut traiter qui ne sont pas dans le processus : partage de la valeur, c'est la première fois qu'on nous en parle dans l'Yonne, des élus réticents d'investir sur de l'ENR, la SEM n'a pas fait de proposition. Elle considère qu'elle a bloqué beaucoup d'argent dans un projet éolien. Pareil pour le département qu'on a rencontré.

Membre de l'association : Je suis dépité d'apprendre ça.

Olivier Berland : Si on prend la Bourgogne, les acteurs sont plutôt figés et ils ne se passent pas grand-chose. Le développement des énergies renouvelables a démarré il y a longtemps en France. Si on prend la carte des projets citoyens, il y a en a partout mais en Bourgogne pas grand-chose. Ça ne m'étonne donc pas qu'on n'ait jamais posé cette question-là.

GLHD : C'est toujours mieux que ça puisse emmener du capital, mais ce n'est plus différenciant. Tout le monde le propose via des plateformes spécialisées. On l'a fait sur certains projets. Il n'y a aucune difficulté pour envisager un financement via ces plateformes car c'est plus simple pour tout le monde : il y a assurance et réassurance, un délai transparent dans le temps. Donc il n'y a pas de problème pour le faire. Dans la loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables, le sujet de partage de la valeur pour la commune d'accueil est à nouveau abordé. Aujourd'hui personne nous a demandé ça. Et encore une fois, ce n'est pas terminé : si le dépôt a lieu le mois prochain, le financement aura lieu plus tard. Mais nous aurons besoin d'un interlocuteur privilégié pour animer le territoire.

Membre de l'association : Tout cela est une bonne nouvelle. Qui a négocié les contrats avec les agriculteurs ?

GLHD : La négociation a eu lieu entre nous et les agriculteurs et leurs conseillers (Chambre d'agri, experts comptables, etc.).

Membre de l'association : Vous êtes contents de la négociation ?

Agriculteurs : Oui.

Secrétaire générale de l'association : Notre point est d'être le contrebalancement pour mettre les choses au bon niveau. Quand je vous entends dire j'ai zéro limite au développement, ça me stresse.

Régis Petit : Les limites vont être posées ailleurs.

Secrétaire générale de l'association : On peut aussi se dire : on représente l'Yonne, on est ravis de vous rencontrer mais discutons pour faire les choses bien et pas sans limite. Il y en a marre que l'Yonne soit le Far West des énergies renouvelables.

GLHD : La densité des projets se retrouve aussi ailleurs.

Membre de l'association : Sur le rendement je n'ai pas compris. Vous dites que c'est finalement un rendement assez faible de type livret A. Pourquoi dans ce cas il y a un tel engouement avec des développeurs qui vont chercher les agriculteurs partout dans la Nièvre et essaient d'investir ?

Olivier Berland : On a un contexte énergétique très tendu en ce moment, il y a la loi énergie discutée par ailleurs. Malgré le nucléaire, on va avoir besoin de produire. Il va falloir pallier la

sortie du nucléaire vieillissant et en attendant les futurs premiers nouveaux EPR, il va se passer du temps. Il y a un boulevard de développement des énergies renouvelables. Les gens dans ce métier ils y vont, ils savent qu'il va y avoir quelqu'un pour acheter. Par nature vous n'aurez pas un investissement s'il n'y a pas de rendement.

Secrétaire générale de l'association : C'est ce qu'on appelle une « économie post-guerre ». Il y a du pognon.

Olivier Berland : S'ils faisaient les mêmes projets par la CRE, le délai garanti 20 ans, ce qui sort c'est un rendement de 6 à 8%. Comme ils ne passent par des acheteurs, un contrat de gré à gré avec les acheteurs d'énergie, avec les incertitudes que ça comprend, c'est beaucoup plus cher d'aller chercher de l'argent donc le rendement est plus faible. C'est pour ça que le projet est sur 40 ans. Donc on a des rendements plus bas mais 3% sur 40 ans ça commence à faire.

Membre de l'association : Donc le rendement est faible mais il se fait sur une longue période.

Président de l'association : Merci à tous, à GLHD qui s'est montré ouvert à la discussion. Merci aux agriculteurs d'avoir expliqué leur projet car on était parti sur l'idée que GLHD était venus vous vendre un truc, c'était précieux pour nous. Quand on a la parole en direct ça évite les inexactitudes. On va pouvoir préparer la réunion publique car ça nous intéresse d'informer les citoyens et pour parler des projets.

GLHD : On discutera le format car ce sont deux projets différents. Je regrette que la prise de conscience de l'existence de ces projets arrive maintenant pour vous. Encore une fois, ce n'est pas terminé, il y aura des événements publics pour échanger, il y a aussi l'enquête publique. Il faut les travailler dans le temps, on a le temps.

Président de l'association : Travailler sur les autres projets dans l'Yonne aussi et on est le fer de lance de la prise de conscience citoyenne, il est important que les citoyens soient bien informés.

GLHD : Il faut que ça soit une mobilisation positive.

Membre de l'association : Depuis le début on est là pour bien comprendre les projets. Pourquoi ne pas faire des installations plus petites, pourquoi 130 ha ?

Guillaume Rosier : On aurait pu faire 6 projets dans notre coin. Mais la démarche collective est plus intéressante pour la qualité du dossier agricole et pour la cohérence sur le territoire.

Membre de l'association : Pourquoi ne pas faire du développement dans l'urbanisme ? GLHD ne se lance pas dans les toits mais on m'a dit que si on recouvrait les toits dans le Sud de la France, on aurait 2 fois la consommation en France. 130 ha c'est énorme.

Olivier Berland : GLHD entre dans un cadre qui existe, il faut bien comprendre que si vous souhaitez installer des panneaux sur les bâtiments etc., vous devez entrer dans le cadre des règlements d'urbanisme et respecter ce que vous demande l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). En plus, faire ça toit par toit revient à beaucoup plus cher. Donc ça interroge plus globalement la position de l'État. Les développeurs des énergies renouvelables ne font qu'entrer dans les cases ouvertes par l'État. L'État n'en a rien à faire du développement du solaire sur toit et pour le cas des grosses toitures, l'ABF dit souvent non. Le développeur pour tenir la route doit trouver un chemin. Les petits installateurs peuvent le faire mais les gros n'y vont pas.

GLHD : Oui l'hypothèse du développement de panneaux sur les toitures dans le Sud fonctionne mais c'est théorique. L'ADEME a fait un rapport sur le nombre de sites artificialisés qui pourraient accueillir du photovoltaïque, les prévisions vont être difficiles à atteindre car on n'a pas intégré la dimension économique assurantielle : il faut que les propriétaires des bâtiments

acceptent. En ce qui nous concerne, on a un ancrage avec le monde agricole. L'agriculture a une formidable opportunité entre l'alimentaire et l'énergie. Si le sujet du développement de panneaux sur toiture vous est cher, parlons-en. Vu qu'on va acheter 130 000 modules, si vous voulez qu'on intègre un soutien économique à un association locale, pas de problème mais il nous faut un interlocuteur pour faire cela. Les collectivités vont toucher de l'IFER, environ 300 000 €/an à partager entre le Département, la communauté de communes et la commune. La bonne question en tant que contribuable est : qu'est-ce que les collectivités vont faire de ces retombées.

Président de l'association : On veut aussi travailler sur le projet de Blannay et Voutenay-sur-Cure.

GLHD : On fera aussi une rencontre avec les agriculteurs du collectif de ce deuxième projet. Pour le projet d'Arcy-sur-Cure, on vous propose déjà de valider ensemble le compte-rendu de la réunion d'aujourd'hui. Pour l'organisation de la réunion publique, on a le temps dans le cadre du projet, l'enquête publique a lieu dans 9-12 mois. On peut déjà identifier et proposer ensemble un tiers garant expert qui y serait présent. On vous propose aussi de fixer ensemble les modalités de ce débat et des thématiques à y aborder.

Concernant le portage citoyen et les questions de financement citoyen qui ont été évoqués, cela va nécessiter de votre part beaucoup d'énergie. Et il faudra aussi préciser la façon dont vous souhaitez accompagner ce portage au niveau du territoire.